

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

R E C E P I S S E D E D E P O T

32 RUE DE DENVER
COURS DAJOT
29283 BREST CEDEX
TEL 98 43 31 31 -MINITEL 36 29 22 22

ETABLISSEMENTS KERMAREC

25.27 RUE AMIRAL TROUDE

29200
BREST

V/REF :
N/REF : 64 B 33 / R-44

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/07/93, SOUS LE NUMERO R-44,

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT-FUSION

... CONCERNANT LA SOCIETE
ETABLISSEMENTS KERMAREC
SOCIETE ANONYME
25.27 RUE AMIRAL TROUDE
29200 BREST

R.C.S BREST B 636 420 333 (64 B 33)

LE GREFFIER

Y. Ronde

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Le soussigné :

Monsieur Yvon KERMAREC

* agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société "ETABLISSEMENTS KERMAREC", société anonyme au capital de 300 000 FRANCS, dont le siège social est à 29200 BREST, 25 - 27 rue Amiral Troude, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 636 420 333

* agissant en qualité de Gérant de la société "KERMAREC - ANGERS", société à responsabilité limitée au capital de 50 000 FRANCS, dont le siège social est à 29200 BREST, 25 - 27 rue Amiral Troude, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro B 344 446 307, dont la SA ETABLISSEMENTS KERMAREC est associée à 100 %,

a l'honneur de solliciter, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer, conformément aux dispositions des articles 193 et 378 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967,

un Commissaire aux apports, avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société ETABLISSEMENTS KERMAREC par la société KERMAREC ANGERS.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société ETABLISSEMENTS KERMAREC, société absorbante sont :

Commissaire titulaire :

- Fiduciaire de France
13 Place Napoléon III
29200 BREST

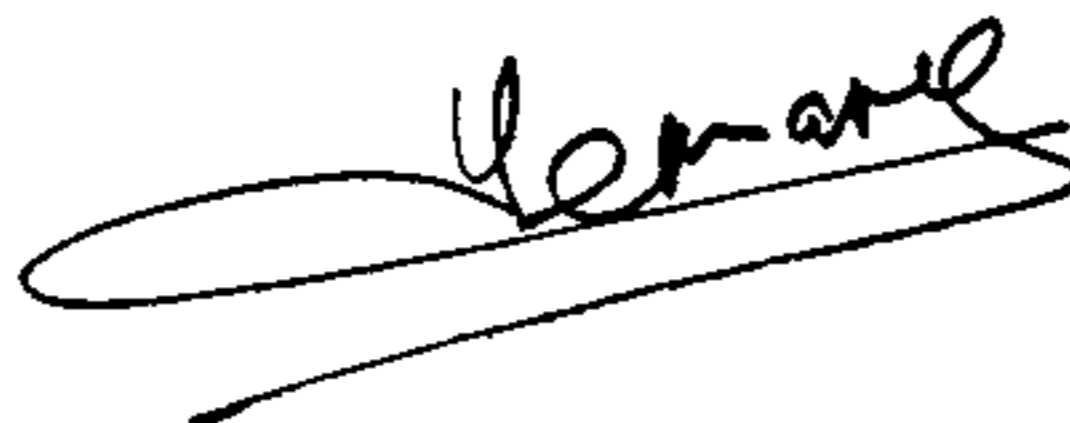
Commissaire suppléant :

- Société FIDULOR SA
27 rue Lieutenant Colonel Prévost
69000 LYON

La société KERMAREC ANGERS, société absorbée, n'est pas dotée de Commissaire aux comptes.

Fait à Brest

Le 24 juin 1993



RECULE

13 JUIL 1993

Trib. Trib. COM. BREST

ORDONNANCE

10 11 12

Monsieur Jacques PICARD, Président du Tribunal de Commerce

Assisté de Maître BONDER, Greffier.

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés

Vu les articles 193 & 378 de la loi du 24.07.66

l'article 169 du décret du 23 mars 1967

Désignons MONSIEUR ROBERT LE SAC

12, RUE DE GLASGOW 29200 BREST

En qualité de "COMMISSAIRE AUX APPORTS"

AVEC POUR MISSION :

* D'apprécier la valeur des apports en nature

devant être effectués à titre de fusion à la

~~société ETABLISSEMENTS KERMAREC par la Société~~

KERMAREC ANGERS.

FAIT A BREST LE 13 JUILLET 1993

Le Président

Signé : J. PICARD

Le Greffier

Signé : Me BONDER

4 Bonder